

TAXELCO - PROJET PILOTE

Mémoire sur le Projet de loi 36



Table des matières

1	Sommaire	5
2	Électrifier les taxis et limousines de Montréal	5
3	Le projet pilote	6
4	Le projet de loi 36.....	7
5	Les gagnants	8
6	Les perdants	9
7	Conclusion	10

1 Sommaire

XPND Capital a développé Taxelco, un projet qui vise à améliorer la qualité et la rentabilité de l'industrie du taxi et de la limousine, ainsi qu'à offrir une alternative performante et écologiquement responsable à la voiture personnelle. Taxelco est un projet novateur qui va contribuer à l'image de marque de Montréal et de tout le Québec. Il est structurant pour l'industrie du taxi, crée de la valeur pour tous les acteurs de l'industrie, et ce, tout en offrant un modèle de redistribution plus juste.

Taxelco appuie la disposition #11 qui permet au ministre de créer des projets pilotes de taxi et invite les parlementaires à l'adopter d'ici la relâche estivale.

2 Électrifier les taxis et limousines de Montréal

Taxelco entend devenir un joueur majeur dans l'industrie du taxi. Nous allons créer de la valeur, et ce, autour de deux axes :

- **L'utilisation des véhicules électriques.** Présentement, la principale dépense de fonctionnement d'un taxi est le coût de l'énergie. En électrifiant les taxis, cette dépense peut être réduite de 80%. D'autres importantes économies viennent des besoins d'entretien réduits associés aux véhicules électriques.
- **Une gestion optimisée par une intelligence centralisée et les technologies.** Présentement, le taxi opère essentiellement dans un mode artisanal. Il n'existe aucune planification centralisée et chaque artisan prend ses propres décisions. Même si, à court terme, ces décisions peuvent apparaître profitables à l'artisan, elles deviennent à la longue complètement délétères pour l'industrie. Taxelco va optimiser le système de façon à offrir un meilleur service à la clientèle, à diminuer le nombre de km à vide ainsi que d'obtenir une meilleure rentabilité.

Cette valeur ainsi créée va permettre :

- D'offrir un meilleur service aux utilisateurs;
- D'améliorer les conditions socio-économiques des chauffeurs;
- De protéger les actifs des titulaires de permis de taxi;
- D'augmenter les recettes fiscales des gouvernements;
- De générer un bénéfice pour les investisseurs.

Taxelco va opérer des permis de taxis de façon optimale. Nous serons propriétaire de notre flotte de voitures de taxis qui sera uniforme. Nous allons investir dans une infrastructure de recharge performante.

3 *Le projet pilote*

Afin de valider son modèle, Taxelco lance un projet pilote pour permettre l'utilisation de véhicules électriques (VÉ) pour le transport commercial des personnes. Ce projet pilote vise à développer le savoir-faire, les processus et les technologies nécessaires pour assurer la viabilité et la rentabilité de l'utilisation des VÉ pour le taxi au Québec. Pour ce faire, Taxelco s'associe aux chefs de file dans le domaine du transport et de la logistique pour développer la première solution intégrée pour gérer une flotte de VÉ pour le taxi de façon efficace et économiquement viable.

Dès novembre 2015, 50 voitures électriques seront mises en service, incluant une dizaine de limousines Tesla. Le projet pilote devrait durer 18 mois pendant lesquelles la flotte sera portée à plus de 100 voitures électriques.

Le projet pilote va permettre :

- De quantifier, analyser et optimiser les performances des véhicules électriques en opération en mode taxi, particulièrement en ce qui a trait au comportement dans les conditions hivernales.
- D'identifier les paramètres permettant la sélection du modèle final qui sera déployé comme taxi électrique.
- D'analyser et valider les modifications réglementaires à apporter à l'industrie du taxi.
- De valider le modèle financier développé.
- De familiariser le public aux taxis électriques et aux véhicules électriques en général.
- D'identifier des solutions électriques pour le transport adapté.

Durant le projet pilote, le grand public pourra commander un taxi électrique via une application mobile d'une qualité égale ou supérieure à toutes les solutions – légales ou non – présentement disponibles sur le marché.

4 Le projet de loi 36

Taxelco appui la disposition #11 du projet de loi 36. À notre avis, l'article permet de répondre à deux objectifs nécessaires à une saine transition règlementaire dans l'industrie du taxi :

- **Flexibilité.** En prévoyant une procédure allégée pour introduire – de façon temporaire – des modifications règlementaires, le projet de loi permet de mettre en place rapidement le cadre règlementaire dans lequel va évoluer le projet pilote. Cela permettra aussi de rapidement corriger le tir si des imprévus devaient surgir.
- **Sérénité.** La nature temporaire et la portée limitée des projets pilotes permettent à l'ensemble des intervenants d'aborder cette délicate question avec sérénité. Cela contraste avec l'approche de confrontation et d'arrogance préconisé par certains joueurs étrangers. En procédant par projet pilote, tous les acteurs de l'industrie auront la chance d'apprécier les avantages et inconvénients des différentes modifications à l'épreuve. Les parlementaires, quant à eux, auront des résultats concrets à leur disposition au moment de décider s'ils doivent pérenniser ou non telle ou telle mesure.

Taxelco invite les parlementaires à adopter cette disposition avant la relâche estivale. Les prochains mois seront critiques dans la mise en place de notre projet. L'engagement formel des investisseurs, la commande des voitures ainsi que la longue et fastidieuse mise en place de l'infrastructure de recharge ne saurait attendre la reprise des travaux parlementaires à l'automne. Or, l'approbation par le parlement de la disposition en question est un facteur de risque qu'il serait souhaitable de régler le plus rapidement possible.

5 Les gagnants

En approuvant la disposition #11, le parlement fait plusieurs gagnants :

- **Les utilisateurs.** Le projet de Taxelco va permettre d'offrir un service efficace, normalisé, performant et agréable aux utilisateurs – actuels et futurs – du taxi.
- **Les chauffeurs.** Le projet de Taxelco va permettre d'améliorer les conditions socio-économiques des chauffeurs. Actuellement, la plupart d'entre eux gagnent un revenu – après dépenses – largement inférieur au salaire minimum.
- **Les titulaires de permis de taxis.** En optimisant les revenus associés à un permis de taxis, et en offrant aux usagers un service plus performant que celui offert par le taxi amateur, Taxelco va protéger l'actif des titulaires. Dans la majorité des cas, le permis de taxi constitue le principal – si ce n'est le seul – actif de retraite du titulaire.
- **Le gouvernement.** En fiscalisant l'ensemble des transactions et en payant taxes et impôts au Québec, Taxelco et ses partenaires vont amener d'importantes retombés fiscales pour le gouvernement.
- **Notre économie.** Plutôt que de siphonner vers l'étranger l'argent des Québécois, Taxelco va investir au Québec et stimuler notre économie. De plus, le remplacement de l'essence par de l'hydroélectricité va améliorer notre balance commerciale.
- **Nos enfants.** En remplaçant le pétrole par l'hydroélectricité, nous contribuons à léguer une meilleure planète à nos enfants. En effet, le taxi à essence pollue 5 à 6 fois plus qu'une auto conventionnelle. L'ensemble de l'industrie du taxi émet 100 000 tonnes de GES par année. Qui plus est, avec des moteurs qui tournent souvent au ralentie, les taxis contribuent fortement au smog urbain et à la pollution atmosphérique. Cela occasionne d'importantes souffrances auprès d'une partie de la population ainsi que des coûts sociaux importants.

6 Les perdants

En approuvant la disposition #11, le parlement fait quelques perdants :

- **Les actionnaires des services de taxis amateurs étrangers.** Le projet de Taxelco va offrir un service plus performant, plus efficace et plus écologique que celui des services de taxis amateurs étrangers. Ceux-ci vont rapidement perdre des parts de marché. Qui-plus-est, Taxelco entend exporter le savoir-faire Québécois ainsi développé dans de nombreuses villes à travers le monde.
- **Les pétrolières.** En réduisant notre dépendance au pétrole et en sensibilisant le grand public à l'efficacité des véhicules électriques, le projet de Taxelco va contribuer à diminuer nos importations de pétrole.
- **Les manufacturiers automobiles.** En participant efficacement au cocktail de transport alternatif et en facilitant les déplacements multimodaux, le projet de Taxelco rendra moins attrayant l'achat d'une deuxième voiture par les familles Québécoises.

7 Conclusion

Le projet de Taxelco est un projet structurant pour l'économie du Québec. Il investit dans une industrie en déclin et permettra l'amélioration des conditions socio-économiques des différents acteurs. Il permettra une réduction importante des émissions de GES et contribuera positivement au marché du carbone.

Il fera de Montréal une plateforme internationale en matière de transport de niche, de technologie et de développement durable et sera source de fierté pour tous les Québécois.

Finalement, le projet de Taxelco ne s'inscrit pas dans une approche de confrontation. Et cela se traduit dans l'appui de la population. En effet, un sondage Omnibus a été effectué par Substance Stratégie¹ auprès de la population montréalaise entre le 3 et le 9 novembre 2014 indique que :

- **96%** de la population est favorable à l'utilisation des voitures électriques pour les taxis
- Une forte majorité de Montréalais se déclare en faveur d'une industrie du taxi plus propre, tant sur le plan environnemental que sur l'apparence des taxis en soi
- **94%** des personnes sondées qui connaissaient le projet sont en faveur de cette initiative
- L'écologie et le positionnement de Montréal sont les principaux arguments en faveur du projet de Taxelco

Pour toutes ces raisons, Taxelco encourage les parlementaires à adopter la disposition #11 du Projet de loi 36.

¹ Échantillon de 500 personnes. La marge d'erreur est de 4,4%, 19 fois sur 20